

Assemblée générale extraordinaire (AGE) du 27 février 2020

L'Assemblée se tient à Balaruc le Vieux.
14 membres sont présents, 40 procurations ont été signées,
54 présents ou représentés.

Le Président ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 19 h 15'

L'objet unique de l'AGE est la refonte des statuts.

L'objectif est d'en simplifier la rédaction pour mieux l'adapter à la taille et aux contraintes de fonctionnement de Med d'Oc Solidaire.

Le projet des nouveaux statuts est lu, article par article, par le secrétaire.
Un débat s'engage avec la salle sur certains articles qui se trouvent réécrits après modification.
Les autres sont validés en l'état.

Le projet complet des nouveaux statuts est mis au vote :

contre	0
abstention	0
pour	54

Les nouveaux statuts sont adoptés (copie jointe).

Le secrétaire a mission de les transmettre à la préfecture pour enregistrement.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 19 h 50' et invite les présents à un vin d'honneur qui clôture la réunion.

Le secrétaire, Benoit Héran